

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> HUILES & LUBRIFIANTS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-140388/A	<b>Date</b> 2014-01-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-140388	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$HL-603-64324
<b>File No. - N° de dossier</b> hl603.W8486-140388	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-18</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kamanayo, Gatsimbanyi	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl603
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819)956-0524 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. MGen Georges R. Pearkes Building OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES - PRODUITS PÉTROLIERS CONDITIONNÉS**

### **TABLE DES MATIÈRES**

#### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigence de la sécurité
4. Compte rendu
5. Termes clés

#### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Précision du besoin pendant la période de sollicitation
4. Demandes de renseignements - Demande d'offres à commandes
5. Lois applicables

#### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

#### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

1. Capacité financière
2. Exigences en matière d'assurance

#### **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

##### **A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Procédures pour les commandes subséquentes
8. Instrument de commande

9. Limite des commandes subséquentes
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables
13. Remballage

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Date de livraison requise et consignataires
7. Clauses du guide des CCUA
8. Étiquetage et marquage
9. Condition du matériel
10. Date de nouvelle inspection
11. Préparation pour la livraison
12. Emballage
13. Documents de sortie
14. Instructions d'expédition - livraison à destination

### **Liste des annexes :**

- Annexe A - Besoin - Armée/Aviation
- Annexe B - Besoin - Marine
- Annexe C - Base de paiement
- Annexe D - Rapport de consommation
- Annexe E - Adresses de livraison

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- |          |  |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;                                    |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et   |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:   |
|          | 7A contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;  |
|          | 7B contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.  |

Les annexes comprennent le Besoin (Annexe "A" et Annexe "B"), la Base de paiement, le rapport de consommation, et les adresses de livraison.

### 2. Sommaire

#### 2.1 Besoin

Fournir les lubrifiants au ministère de la Défense nationale à travers le pays, tels que décrits aux annexes A et B, au fur et à mesure que les commandes sont placées par l'utilisateur désigné, durant la période allant du 1er Mars 2014 au 29 Février 2016 inclusivement.

#### 2.1 Besoin pour l'armée et l'aviation

Les articles détaillés à l'Annexe A sont les produits destinés à être utilisés par l'armée et l'aviation. Les articles seront livrés sur une base régionale. Les régions de livraison sont définies comme suit:

- la région de l'**Atlantique** qui comprend les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince Édouard, du Nouveau Brunswick, de la Terre Neuve et Labrador.
- la région du **Québec**;
- la région de l'**Ontario**;

- la région de l' **Ouest** comprenat les provinces du Manitoba, Alberta, Saskatchewan et de la Colombie Britannique; et
- la région du **Nord** qui comprend toutes les localités situées dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest;

Plus d'une offre à commandes sera émise à la suite de cette sollicitation.

### 2.1.2 Besoin pour la marine

Les articles détaillés à l'Annexe B sont les produits destinés à être utilisés par la marine. Les régions sont définies comme suit:

- La région de la **côte Est** pour la livraison à Halifax, NS
- La région de la **côte Ouest** pour la livraison à Esquimalt, BC.

Plus d'une offre à commandes sera émise à la suite de cette sollicitation.

#### NOTE:

Le besoin pour la marine est soumis aux mêmes clauses et conditions dans cette demande de soumissions mais les offres à commandes pour ce besoin seront émises sous une différente réquisition No W8486-149350.

### 2.2 Code de conduite et Attestations

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007, les offrants doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et documentation connexe, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance.

### 2.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'accord Canada-Chili de libre-échange, l'accord Canada-Pérou de libre-échange, l'accord Canada-Colombie de libre-échange et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### 2.4 Marchés réservés dans le cadre des revendications territoriales

Cette offre à commande individuelle et nationale permet des livraisons dans tout le Canada y compris dans les localités situées dans des zones régies par les ententes sur les revendications territoriales.

Les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes s'appliqueront à toutes les commandes subséquentes:

- Pour des livraisons\* à Inuvik, NT, l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et la Convention définitive des Inuvialuit.
- Pour des livraisons\* à Yellowknife, NT, l'accord Tlicho ;
- Pour des livraisons\* à Whitehorse, YT:

l'Accord-cadre définitif avec le conseil des Indiens du Yukon;

---

l'Entente définitive de la Première nation des Kwanlin Dun ;et  
l'Entente définitive du conseil des Ta'an Kwach'an.

\*Où "livraison à" signifie "biens livrés, et services rendus dans "

### 3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 4. Termes clés

CdA: Certificat d'analyses  
FS: Fiche signalétique  
QPL: Qualified Products List  
PRI: Performance Review Institute  
TAPL: Technically Approved Products List  
API: American Petroleum Institute  
CAS: Chemical Abstract Service  
COV: Composés organiques volatils  
ORE: Organisation de emballage ORE  
EHC: Environmental Handling Charges  
LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement  
INRP: Inventaire national des rejets de polluants  
ARET: Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques  
IPC: indice des Prix à la Consommation  
ITFC: Instructions techniques des Forces canadiennes  
SAFC: Système d'approvisionnement des Forces canadiennes  
INRP: Inventaire national des rejets de polluants  
AQAP: AQAP 2120: NATO Quality Assurance Requirement For Production

---

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

L'article 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent-vingt (120) jours

### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 3. Précision du besoin pendant la période de sollicitation

Les offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'exigence contenus dans la DOC, sont invités à fournir des suggestions par écrit au Responsable de l'offre à commandes identifiée dans la DOC. Les offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un offrant en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent au Responsable de l'offre à commandes au plus tard vingt (20) jours avant la date de clôture de la DOC. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### 4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère " exclusif " doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

File No. - N° du dossier

h1603W8486-140388

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants.

Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas la transmission des réponses à tous les offrants.

## **5. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **1. Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

**Section I :** Offre technique (deux (2) copies papier).

**Section II :** Offre financière (une (1) copie papier).

**Section III:** Attestations (une (1) copie papier).

Les prix doivent apparaître dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit figurer dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression en noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : OFFRE TECHNIQUE**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. L'offrant doit considérer les éléments suivants dans son offre technique:

#### **Information obligatoire à inclure avec l'offre :**

##### **1. Information sur le produit**

Le nom de la marque et s'il y a lieu, le numéro de référence des produits offerts, doivent être indiqués aux Annexes "A" ou "B" de l'offre. L'offrant doit inclure tous les numéros de référence requis, lettres, certificats d'analyse (CdA), et les fiches signalétiques (FS) relatives à chaque produit spécifié à l'Annexe "A" et "B" à son offre. Les offrants doivent fournir les informations techniques avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Si les informations techniques n'ont pas été fournies avant la fin de l'évaluation des offres, le responsable de l'offre à commandes les demandera par écrit à l'offrant. À défaut de fournir les informations techniques dans les délais requis, l'offrant en défaut verra son offre déclarée non recevable.

Les éléments suivants sont requis:

**1.1 Quand une liste de produits qualifiés (QPL) est spécifiée pour l'article à l'annexe A ou B :**

a. le numéro de référence de qualification doit être énoncé à l'annexe " A " si le produit offert est publié sur la QPL, sinon une lettre de l'autorité responsable de la qualification pour la spécification applicable est requise avec la soumission, et

b. le produit offert doit être qualifié par l'autorité responsable de la qualification pour la spécification applicable au moment de la date de fermeture des soumissions, ou

**1.2 Quand un listage au répertoire de PRI (Performance Review Institute), API (American Petroleum Institute), ou Allison est spécifié pour l'article à l'annexe A :**

a. le numéro de référence approprié (numéro d'homologation, numéro d'acceptation, numéro de licence) doit être énoncé avec l'offre si le produit offert figure sur la liste du répertoire publié sinon une lettre de l'autorité responsable de la spécification applicable est requise avec la soumission, et

b. le produit offert doit être homologué/accepté/licencié par l'autorité responsable pour la spécification applicable au moment de la date de fermeture des soumissions, ou

**1.3 Quand des résultats de tests sont spécifiés pour l'article à l'annexe A :**

a. Un CdA d'un laboratoire reconnu est requis avec la soumission, et

b. les résultats au CdA doivent démontrer l'homologation à toutes les exigences des spécifications applicables, et

c. Le CdA doit indiquer l'exigence/propriété, méthode de test utilisée, et résultats obtenus avec les unités, et

d. Le CdA doit être signée, datée, et doit indiquer la date de fabrication et le numéro de lot du produit analysé, et

e. Le produit analysé doit être de même lot que le produit offert initialement, et

f. Le CdA ne doit pas être expiré. Un CdA est considéré comme expiré lorsque le produit (lot) atteint la date du premier contrôle de qualité (selon la périodicité minimale de contrôle établie pour chaque article et portant l'appellation " durée de vie " à l'annexe A) après la date de manufacture.

**1.4 Quand une liste de produits autorisés techniquement (TAPL) est spécifiée pour l'article à l'annexe B :**

a. Les offrants doivent fournir avec leur soumission une lettre établissant l'acceptation à j du produit sur la TAPL, selon les spécifications (dernière édition) du ministère de la Défense nationale. Seuls les produits ayant reçu cette acceptation seront considérés, et

b. le produit offert doit être accepté par l'autorité responsable pour la spécification applicable au moment de la date de fermeture des soumissions.

## 2. Fiche signalétique (FS)

La Fiche Signalétique (FS) est requise à des fins de l'évaluation seulement; elle doit révéler l'information des ingrédients chimiques avec leur numéro de registre CAS (Chemical Abstract Service), pourcentage de composition (le soumissionnaire peut fournir l'information confidentielle dans un document séparé), et le contenu en composé organique volatil (COV) s'il y a lieu.

**Note :** L'information détenue exclusivement/confidentielle sera traitée avec confidentialité.

## 3. Limites de concentration des substances:

- a. Le produit offert doit être conforme aux limites de concentration d'ingrédients établies par les règlements de la *"Loi canadienne sur la protection de l'environnement"* (LCPE) incluant le *"Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) de certains produits"*

### 4.1 Produit multiples

Les offrant peuvent offrir de multiples produits pour le même numéro d'article à un même prix applicable à tous les multiples produits offerts à ce numéro d'article. Tous les produits offerts seront évalués par rapport aux mêmes critères. Si tous les produits offerts sont techniquement recevables, les offrants seront autorisés de fournir le produit de leur choix parmi ces produits qualifiés sous ce numéro d'article. Les produits qualifiés sous le même numéro d'article doivent avoir obtenu le même nombre de points selon le critère technique coté pour qu'il soit permis à un fournisseur de livrer l'un ou l'autre des produits qualifiés sous ce même numéro d'article.

Si aucun produit n'est techniquement qualifiés, il sera retiré de la liste du fournisseur et seuls les produits qualifiés restant seront considérés aux étapes suivantes de l'évaluation.

### 4.2. Produit de substitution

Dans le cas où l'offrant désire proposer un NSN alternatif pour l (les) article(s) spécifié(s), (produits avec la même spécification, grade, type, classe), l'offrant doit fournir la taille, l'unité de dotation, ainsi qu'une justification détaillée. Dans ce cas, l'offrant n'est pas requis de fournir les données techniques, la littérature, les spécifications et les dessins.

Lorsque l'offre à commandes est octroyée, le produit fourni sera le produit indiqué dans l'offre à commandes seulement et l'entrepreneur ne peut pas fournir un substitut à ce produit.

## 5. Remballage

Exigences pour les lubrifiants réemballés:

Le soumissionnaire est tenu de déclarer pour chaque article s'il est le fabricant d'origine. Si un soumissionnaire n'est pas le fabricant d'origine du lubrifiant, le soumissionnaire doit indiquer si le lubrifiant sera réemballé par un agent autre que le fabricant d'origine. Pour que les articles réemballés soient acceptables, il est obligatoire que le soumissionnaire:

- a) Démontre, dans sa soumission ou avant l'émission de l'offre à commandes, l'accréditation de l'organisation de remballage (ORE) à un régime de qualité reconnue, tel que ISO 9000 ou ses dérivés ou se conforme aux exigences de l'AQAP 2120;

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl603

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-140388

---

b) Présente, avec sa soumission ou avant l'émission de l'offre à commandes, une copie de son plan de gestion de la qualité pour le emballage de chaque article à être réemballé ou un certificat d'accréditation comme mentionné dans le paragraphe a) ci-dessus. Le plan de gestion de la qualité doit comprendre au minimum:

- L'endroit où le emballage aura lieu;
- Comment le processus sera atteint;
- Les détails de la façon dont la contamination par les produits précédents sera évitée;
- Comment l'ORE maintiendra le contrôle des lots, étant donné que le mélange des différents lots n'est pas autorisé, et
- Comment l'ORE démontrera qu'aucune dégradation de la qualité des produits n'a eu lieu.

---

## Section II : Offre financière

Les offrants doivent soumettre leur offre financière en accord avec l'Annexe "C", Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### 1. Prix unitaire.

Le prix ferme unitaire doit être en dollars canadiens, ddp destination incoterms 2000 et ne doit pas dépasser 2 décimales. Les offrants doivent soumettre un prix par unité de mesure pour les articles des annexes A et B dans la zone de leur choix où ils aimeraient faire la livraison.

### 2. Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

### 3. Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des options suivantes :

a) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_

Master Card \_\_\_\_\_

**OU**

b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation de paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 1.1 Évaluation technique

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées selon les facteurs obligatoires suivants:

a) Conformité aux exigences techniques de chaque article des Annexes A et B.

b) Soumission de toute l'information obligatoire comme offre technique.

Les offres qui ne rencontrent pas ces exigences techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

##### 1.1.2 Critères techniques cotés

L'échelle de cotation compte dix (10) points. Le classement d'un produit offert sera basé sur l'évaluation des ingrédients contenus dans le produit proposé et sera déterminé par le nombre de points attribués comme suit:

10 points pour un produit qui n'est pas un produit contrôlé;

5 points pour un produit contrôlé contenant des substances de la catégorie A, B ou C;

2 points pour un produit contrôlé contenant des substances de la catégorie D;

0 point pour un produit contrôlé contenant des substances de la catégorie E;

**Nota 1:** Sur base de l'information recueillie à l'aide de la Fiche signalétique (FS) du produit sur les ingrédients chimiques (numéro CAS), les ingrédients chimiques contenus dans le produit seront identifiés en vérifiant le numéro CAS de la substance chimique contre les listes de produits contrôlés.

**Note 2:** Un **produit contrôlé** est défini ici comme un produit contenant les substances de l'une ou l'autre des catégories suivantes:

Catégorie A: substances ciblées sur Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP); ou

Catégorie B: substances ciblées par le Plan de Gestion de Produits chimiques; ou

Catégorie C: substances visées par le programme ARET (Accelerated Reduction/Elimination of Toxic Substances); ou

Catégorie D: substances ajoutées à l'annexe I, liste des substances toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* LCPE; ou

Catégorie E: substance réglementée selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement.

---

### 1.1.3 Évaluation pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Aucun des produits contrôlés ne sera accepté si un autre produit techniquement recevable et qui a un meilleur score est disponible.

## 1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation d'offres :

Conformité à la base de paiement selon l'Annexe C.

## 2. Méthode de sélection

Les offres à commandes seront émises sur une base régionale. Les offrants ont le choix de soumissionner pour n'importe quel article dans une ou plusieurs régions. Ni l'offre ayant obtenu le nombre de points le plus élevé, ni l'offre ayant soumis le prix le plus bas ne sera nécessairement acceptée.

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- a) Respecter toutes les exigences de la demande d'offre à commandes; et
- b) Satisfaire à tous les critères obligatoires d'évaluations technique et financière.

2. Une offre qui ne satisfait pas à toutes les conditions a) ou b) sera déclarée non-recevable.

L'offre recevable avec le plus de points dans une région, en considérant article par article, sera recommandée pour l'émission de l'offre à commandes dans cette région. En cas d'égalité de points entre deux (2) offres ou plus, l'offre ayant le prix unitaire évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission de l'offre à commandes.

Plus d'une offres à commandes seront émises à la suite de cette demande de proposition mais une offre par article et par région sera sélectionnée.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl603

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **1. Capacité financière**

Clause du *Guide des CCUA M9033T (2011/05/16)* Capacité financière

### **2. Exigences en matière d'assurance**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

---

## **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **1. Offre**

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'Annexe " A ". Ou l'Annexe "B".

#### **2. Exigences relatives à la sécurité**

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **3.1 Conditions générales**

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : trente (30) jours  
Insérer : soixante (60) jours

##### **3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe " C ". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai ;  
Deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> juin au 31 août ;  
Troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre ;  
Quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> décembre au 28/29 février.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl603

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

File No. - N° du dossier

hl603W8486-140388

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **4. Durée de l'offre à commandes**

##### **4.1 Période de l'offre à commandes**

La période de passation de commandes subséquentes et la prestation de services en vertu de l'offre à commandes est à partir du 1er mars 2014 au 29 février 2016 inclusivement.

#### **5. Responsables**

##### **5.1 Responsable de l'offre à commandes**

La responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Gatsimbanyi Kamanayo

Titre : Spécialiste des approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : LEFTD

Adresse : 11 rue Laurier,

7A2 #43, PDP, Phase III

Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Téléphone : 819-956-0524

Courriel : Gatsimbanyi.Kamanayo@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

##### **5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl603

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

File No. - N° du dossier

hl603W8486-140388

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### **5.3 Représentant de l'offrant**

Les noms, les titres et les numéros de téléphone des membres du personnel permanent du proposant autorisés à recevoir des commandes subséquentes aux offres à commandes provenant des utilisateurs désignés sont :

Nom :

Titre :

No de téléphone :

Courier électronique:

#### **Renseignements généraux**

Nom :

Titre :

No de téléphone :

Courier électronique:

#### **Suivi de la livraison :**

Nom :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Adresse électronique:

### **6. Utilisateurs désignés**

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes aux offres à commandes tout personnel désigné des bases et unités du Ministère de la Défense nationale.

### **7. Procédures pour les commandes**

La commande subséquentes sera émise, par l'utilisateur désigné, au titulaire d'offre à commandes qualifié.

### **8. Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquentes à une offre à commandes ou une version électronique du document ou par un formulaire SAFC de bon de commande.

### **9. Limite des commandes subséquentes**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 70,000.00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

### **10. Ordre de priorité des documents**

---

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes A et B;
- b) Les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- e) Annexes "A" et "B" - Besoins;
- f) Annexe "C" - Base de paiement
- g) Annexe "E" - Adresses de livraison
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## 11. Attestations

### 11.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

### 11.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

## 12. Produits homologués

Le matériel identifié dans la liste canadienne ou américaine des produits homologués par un numéro de référence de qualification doit être fourni. Le matériel doit être conforme à toutes les conditions exposées dans le certificat d'homologation ou dans la lettre de recommandation délivrée pour ce matériel.

## 13. Validation d'essais

La validation d'essais vise à valider la capacité de l'installation d'essais utilisée par l'entrepreneur. La validation d'une installation d'essais donnée n'est pas requise si cette installation d'essais donnée rencontre un des critères suivants :

- a) un laboratoire d'une tierce partie accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) (ou autre organisme d'accréditation de laboratoire reconnu nationalement ou internationalement) pour effectuer les essais précisés dans la(les) spécification(s) de produit, ou

b. un laboratoire enregistré selon les normes ISO 9001 ou 9002 qui a mis sur pied un système d'étalonnage conforme à la norme ISO 10012-1, et qui participe régulièrement à un programme d'essai de rendement reconnu pour ce qui est des produits sous contrat.

L'entrepreneur doit effectuer la validation d'essais pour chaque installation d'essais utilisée par l'entrepreneur en utilisant un échantillon du premier lot de chacun des produits qui sont fournis au MDN en vertu de l'offre à commandes.

L'entrepreneur doit prélever un échantillon, partager cet échantillon en deux parties égales, et soumettre une partie à des essais à l'installation d'essais et l'autre partie à des essais dans un laboratoire qui respecte l'un des critères suivants :

a) un laboratoire accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) ou tout autre organisme national (ou international) d'accréditation de laboratoire pour faire les essais précisés dans les spécifications de produit; ou

b) un laboratoire enregistré selon les normes ISO 9001 ou 9002 qui a mis sur pied un système d'étalonnage conforme aux normes ISO 10012-1, et qui participe régulièrement à un programme d'essai de rendement reconnu pour ce qui est des produits sous contrat.

Chaque partie de l'échantillon doit être soumise aux vérifications de toutes les exigences énumérées dans les spécifications de produit, sauf les essais désignés dans les spécifications en tant qu'essais de qualification uniquement, et les résultats reportés à l'entrepreneur.

À la réception du rapport d'essai, l'entrepreneur doit comparer les résultats reçus obtenus par le laboratoire avec ceux provenant de l'installation d'essais et fournir une copie à l'autorité technique du MDN ainsi qu'au responsable de l'assurance de la qualité du MDN. Tout écart, supérieur à la reproduction de la méthode d'essai en cause, entre les résultats obtenus doit être examiné, la cause doit être déterminée, et toute mesure corrective de la part de l'installation d'essais doit être prise. L'entrepreneur doit conserver tous les documents prouvant la tenue de l'examen et la prise de mesures correctives, et ces documents doivent être fournis au MDN sur demande.

L'entrepreneur doit répéter la validation d'essais au moins une fois l'an pour chaque installation d'essais utilisée. Une copie des résultats de validation annuelle doit être fournie à l'autorité technique du MDN et au responsable de l'assurance de la qualité du MDN.

#### **14. Procédures pour demande d'exemption**

La procédure d'exemption telle que définie dans la norme de la Défense nationale D-02-006-008/SG-001 (en utilisant le formulaire DND 675) doit s'appliquer à l'offre à commandes (OAC).

#### **15. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

---

## 16. Remballage

Au moment de la première commande, pour chaque produit, avant la distribution du produit, un échantillon du produit du conteneur original et les échantillons du produit réemballé doivent être soumis à un laboratoire agréé de tests pour des tests de recertification aux frais de l'offrant, pour des tests comme convenu par MDN.

Les échantillons devant être recertifiés sont comme ce qui suit:

- Le premier conteneur du produit réemballé provenant de la ligne de remplissage doit être présenté avec la commande de l'offre à commandes;
- Le dernier conteneur du produit réemballé provenant de la ligne de remplissage doit être présenté avec la commande de l'offre à commandes;
- Un conteneur supplémentaire au milieu du processus de réemballage.

La compagnie de remballage doit être au courant du fait qu'ils sont responsables pour la qualité du produit une fois réemballé, et que le produit réemballé doit conserver toutes les caractéristiques du produit original pour être acceptable.

La spécification de l'emballage et l'étiquette du produit doivent être en conformité avec les clauses et conditions de l'offre à commandes.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

#### 2.2 Clause du *Guide des CCUA*

**Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:**

A9006C	Contrat de défense	2010-08-16
B4019C	Spéc. Et normes militaires - É.U.	2007-11-30
C2801C	Côte de priorité - entrepreneur canadien	2010-01-11
C2800C	Côte de priorité	2010-01-11

### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de trente-cinq (35) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes. Le responsable de la qualité du ministère de la Défense Nationale doit être avisé au moins 7 jours avant la date d'expédition.

### 4. Paiement

#### 4.1 Base de paiement

Se référer à l'Annexe C - Base de paiement.

#### 4.2 Clause du *Guide des CCUA*

**Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:**

H1001C	Paiements multiples	2008-05-12
C2000C	Taxes - fournisseurs étrangers	2007-11-30

#### 4.3. Avance de paiement

Le paiement peut être effectué avant la date d'échéance si sur sa facture l'offrant offre un escompte pour paiement rapide et que cet escompte compense au moins les frais engagés par Canada pour payer la facture plus tôt. Il ne sera pas tenu compte des escomptes au comptant pour paiement rapide dans l'évaluation des offres.

#### 4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : \_\_\_\_\_.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

#### 5. Instructions pour la facturation

**5.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**5.2** Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié dans la commande subséquente à l'offre à commande;

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour attestation et paiement.
- b) Un exemplaire doit être envoyé à :

Défense Nationale - Quartier Général  
MGen George R. Pearkes Bldg  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, ON  
K1A 0K2  
Attention:

#### 6. Clause du Guide des CCUA

Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:

D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2007-11-30
D3015C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q)	2010-08-16
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2010-01-11
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité(DND)- entrepreneur établi aux États -Unis	2010-01-11
D5604C	Release Documents (DND) - Foreign - based Contractor	2008-12-12
D5605C	Release Documents (DND) - United States - based Contractor	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2007-11-30
G1005	Assurances	2008-05-12
M1004T	Condition du Matériel	2011-05-16

## 7. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 8. Étiquetage et marquage

Le sur-étiquetage du contenant est interdit.

Les étiquettes doivent contenir au moins les renseignements suivants:

- a) Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) et
- b) Numéro du code de l'OTAN (p. ex., O-148) et
- c) Description ET spécification de produit (p. ex., lubrifiant, turbine aéronautique, synthétique, MIL-PRF-7808(L) grade 3) et
- d) Date de remplissage OU date de fabrication (le mois et l'année doivent être précisés, p.ex., 05-05) et
- e) Nom original du fabricant avec le numéro du lot (un code numérique ou alphanumérique qui permet de retracer un conteneur jusqu'à un lot précis du fabricant) (nom de l'entrepreneur optionnel) et
- f) Poids OU volume du contenu et
- g) Date de nouvelle inspection (p. ex., nouvelle inspection 05-07).
- h) La date d'expiration de l'OTAN ( 72 mois suivant la date de fabrication) là où le numéro de code de l'OTAN est applicable.

Si le soumissionnaire ne peut respecter certaines des exigences susmentionnées, il doit fournir les renseignements manquants sur des étiquettes autocollantes qui accompagnent le produit. Ces étiquettes seront à coller, par l'utilisateur, d'une façon à assurer qu'aucune information existante n'est cachée ou qu'il n'y ait étiquetage excédentaire, sur les différents récipients immédiatement lors d'enlever différents récipients de l'emballage externe.

La date de réinspection et l'information OTAN (NSN, Code OTAN, date d'expiration OTAN) sont optionnels pour les articles suivants et pour les spécifications non-militaires:

Articles No 6, et de 15 à 19 inclus.

## 9. Condition de matériel

En plus de l'exigence de la clause M1004T, le fournisseur doit s'assurer que le temps écoulé entre la date de fabrication du produit et la date de livraison au Ministère de la défense Nationale n'est pas inférieur de 25 pour cent du temps indiqué pour la re-certification tel que indiqué aux annexes "A" et "B".

Le fournisseur doit s'assurer que le(s) article(s) décrits à l'Annexe A contiennent 75 pour cent de la durée de vie minimum à la date de livraison au ministère de la Défense Nationale ( en commençant par la date originale de fabrication (et sans inclure les prolongations éventuelles).

## 10. Date de nouvelle inspection

Le Contrôle minimal de la qualité des produits pétroliers est établi par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et énoncé dans le document Instructions techniques des Forces canadiennes

---

C-82-005-001/AM-003. L'étiquette d'information du produit doit comprendre la date de la nouvelle inspection qui tient compte de la fréquence minimale de réalisation de nouveaux tests.

### 11. Possibilité de retracer les pièces

Des dossiers du fabricant suffisants pour justifier l'origine doivent être fournis pour examen et conservés par l'entreprise retenue pendant trois ans après la livraison du dernier article en vertu du contrat. Ce type de dossier contiendra au moins les éléments suivants:

- a. des renseignements suffisants pour permettre d'identifier l'article selon le type, la classe, le style, la catégorie (y compris le numéro de lot), le numéro de distribution, la provenance de la pièce et la date et le lieu de fabrication, suivant le cas;
- b. le titre et la description (ou une autre identification formelle), ainsi que la version applicable des exigences relatives à la spécification, au dessin, au processus ou à l'inspection, suivant le cas;
- c. des dossiers relatifs aux inspections et aux essais effectués, y compris ceux réalisés au nom du fabricant ou de l'entreprise retenue;
- d. des copies d'un certificat de conformité ou d'un certificat de régularité délivré par le fabricant, s'il y a lieu.
- e. toutes les autres données techniques pertinentes;

### 12. Préparation pour la livraison

La préparation en vue de la livraison doit être conforme à la dernière édition des spécifications relatives à l'emballage dans les Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000.

Le fournisseur doit préparer le(s) numéro(s) d'article(s) \_\_\_\_\_ pour livraison en conformité avec la dernière édition des Spécifications de l'Emballage des Forces Canadiennes D-LM-008-036/SF-000, MDN Besoins Minimum pour le Paquet Standard du Manufacturier ('DND Minimum Requirements for Manufacturer's Standard Pack').

### 13. Documents de distribution

L'entrepreneur doit préparer les documents de distribution avec un format électronique actuel et les distribuer comme suit:

- (a) Copie 1: envoyer au consignataire avec la mention: 'À l'attention: Officier de Réception';
- (b) Copies 2 et 3: avec la livraison (dans une enveloppe imperméable) au destinataire ~~consignataire~~;
- (c) Copie 4: à l'autorité contractante
- (d) Copie 5:

Siège social de la Défense Nationale  
Mgen George R. Pearkes Building  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, ON, K1A 0K2

À l'attention:

QETE (for items on Annex A )  
DMPS 2-4-7 (for items on Annex B)

- (e) Copie 6: au représentant de l'Assurance Qualité;
- (f) Copie 7: au fournisseur;
- (g) Pour tous les fournisseurs non-Canadiens, Copie 8 à:

DQA/Administration des contrats  
Siège social de la Défense Nationale  
Mgen George R. Pearkes Building  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, ON, K1A 0K2  
Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

En plus, le fournisseur devra préparer:

- a. Une copie du Certificat d'Analyse (CdA) tel que décrit à la partie 3 et que l'on peut relier au numéro de lots et l'envoyer en format PDF par courriel à AvPOLCBA@forces.gc.ca ou par facsimilé au 819-997-4096.
  - (3) l'autorité technique pour les produits des véhicules s'il le demande
- b. Un document à envoyer au responsable de l'assurance qualité du MDN responsable de la commande contenant au minimum l'information suivante:
  - 1) Numéro de l'Offre à commande
  - 2) Le numéro de la commande subséquente à l'offre à commande
  - 3) La date de livraison.

#### **14. Instructions de livraison - Livraison à destination**

Les biens doivent être consignés et livrés à la destination spécifiée dans le Contrat:

Incoterms 2000 'RDA Rendu Droits Acquittés' destination comme détaillé dans l'annexe E.

ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Retest Period (months)	NSN	NIATO Code	Size	Unit of Issue	Estimated Quantity - for Period 2014-2016	Regions	volume range (UI)	Unit Price	Weighting factor	Evaluated price	QPRN
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de notation	Quantité Estimée - Période 2014-2016	Régions/Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN	
1	Grease	MIL-G-21164D	note a		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN	600	Region A	1+	\$	1	\$	QPRN:.....
2	Grease	MIL-G-21164D	note a		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN	600	Region B	1+	\$	0.5	\$	QPRN:.....
3	Grease	MIL-G-21164D	note a		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN	600	Region C	1+	\$	0.5	\$	QPRN:.....
4	Grease	MIL-G-21164D	note a		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN	600	Region D	1+	\$	0.5	\$	QPRN:.....
5	Grease	MIL-G-21164D	note a		24	9150-00-223-4004	G-353	6.5 lb	CN	600	Region E	1+	\$	0.5	\$	QPRN:.....
6	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-83282D1	note 3		24	9150-01-256-6433	H-537	1.0 gal	EA	300	Region A	Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:.....
7	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-83282D1	note 3		24	9150-01-256-6433	H-537	1.0 gal	EA	300	Region B	Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:.....
8	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-83282D1	note 3		24	9150-01-256-6433	H-537	1.0 gal	EA	300	Region C	Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:.....
9	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-83282D1	note 3		24	9150-01-256-6433	H-537	1.0 gal	EA	300	Region D	Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:.....
10	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-83282D1	note 3		24	9150-01-256-6433	H-537	1.0 gal	EA	300	Region E	Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:.....
11	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-7769	H-538	1.0 qt	CO	1400	Region A	Less than 120	\$	0.5	\$	QPRN:.....
12	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-7769	H-538	1.0 qt	CO	1400	Region B	Less than 120	\$	0.5	\$	QPRN:.....
13	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-7769	H-538	1.0 qt	CO	1400	Region C	Less than 120	\$	0.5	\$	QPRN:.....
14	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-7769	H-538	1.0 qt	CO	1400	Region D	Less than 120	\$	0.5	\$	QPRN:.....
15	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-7769	H-538	1.0 qt	CO	1400	Region E	Less than 120	\$	0.5	\$	QPRN:.....
16	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-6687	H-538	1.0 gal	CO	1000	Region A	Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:.....
17	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-6687	H-538	1.0 gal	CO	1000	Region B	Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:.....
18	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-6687	H-538	1.0 gal	CO	1000	Region C	Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:.....
19	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-6687	H-538	1.0 gal	CO	1000	Region D	Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:.....
20	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-388-6687	H-538	1.0 gal	CO	1000	Region E	Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:.....
21	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-391-2087	H-538	5.0 gal	CO	400	Region A	Less than 20	\$	0.5	\$	QPRN:.....
22	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-391-2087	H-538	5.0 gal	CO	400	Region B	Less than 20	\$	0.5	\$	QPRN:.....

ANNEX A: List of Items for ARMY& AIR (2013-2015) - File No: W8486-140388															
ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Retest Period (months)	NSN	NIATO Code	Size	Unit of Issue	Estimated Quantity - for Period 2014-2016	Regions volume range (UI)	Unit Price	Weighting factor	Evaluated price	QPRN
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de notation	Quantité Estimée - Période 2014-2016	Régions/Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN
23	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-391-2087	H-538	5.0 gal	CO		Region C Less than 20	\$	0.5	\$	QPRN:-----
24	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-391-2087	H-538	5.0 gal	CO		Region D Less than 20	\$	0.5	\$	QPRN:-----
25	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-87257B	note 3		24	9150-01-391-2087	H-538	5.0 gal	CO		Region E Less than 20	\$	0.5	\$	QPRN:-----
26	Hydraulic Fluid	SAE-AS1241C Type IV Class 2	note 1		60	9150-21-859-0682	H-523	1.0 L	CO	600	Region A Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:-----
27	Hydraulic Fluid	SAE-AS1241C Type IV Class 2	note 1		60	9150-21-859-0682	H-523	1.0 L	CO		Region B Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:-----
28	Hydraulic Fluid	SAE-AS1241C Type IV Class 2	note 1		60	9150-21-859-0682	H-523	1.0 L	CO		Region C Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:-----
29	Hydraulic Fluid	SAE-AS1241C Type IV Class 2	note 1		60	9150-21-859-0682	H-523	1.0 L	CO		Region D Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:-----
30	Hydraulic Fluid	SAE-AS1241C Type IV Class 2	note 1		60	9150-21-859-0682	H-523	1.0 L	CO		Region E Less than 48	\$	0.5	\$	QPRN:-----
31	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT	600	Region A Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:-----
32	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		Region B Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:-----
33	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		Region C Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:-----
34	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		Region D Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:-----
35	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1074	O-156	1.0 qt	QT		Region E Less than 240	\$	0.5	\$	QPRN:-----
36	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD and also SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1083	O-156	55 gal	DR	600	Region A Less than 10	\$	0.5	\$	QPRN:-----
37	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD and also SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1083	O-156	55 gal	DR		Region B Less than 10	\$	0.5	\$	QPRN:-----
38	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD and also SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1083	O-156	55 gal	DR		Region C Less than 10	\$	0.5	\$	QPRN:-----
39	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD and also SAE AS-5780 Class SPC	note c, d		36	9150-01-476-1083	O-156	55 gal	DR		Region D Less than 10	\$	0.5	\$	QPRN:-----

ANNEX A: List of Items for ARMY& AIR (2013-2015) - File No: W8486-140388															
ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Retest Period (months)	NSN	NIATO Code	Size	Unit of Issue	Estimated Quantity - for Period 2014-2016	Regions volume range (UI)	Unit Price	Weighting factor	Evaluated price	QPRN
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de dotation	Quantité Estimée - Période 2014-2016	Regions/Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN
40	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class STD and also SAE AS-5780 Class SPC	note 4	QPL-23699	36	9150-01-476-1083	O-156	55 gal	DR		Region E Less than 10 10 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
41	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class CI and also SAE AS-5780 Class SPC	note 3	QPL-23699	36	9150-00-985-7099	O-152	1.0 qt	CO	3400	Region A 384 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
42	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class CI and also SAE AS-5780 Class SPC	note 3	QPL-23699	36	9150-00-985-7099	O-152	1.0 qt	CO		Region B 384 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
43	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class CI and also SAE AS-5780 Class SPC	note 3	QPL-23699	36	9150-00-985-7099	O-152	1.0 qt	CO		Region C 384 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
44	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class CI and also SAE AS-5780 Class SPC	note 3	QPL-23699	36	9150-00-985-7099	O-152	1.0 qt	CO		Region D 384 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
45	Lubricating Oil	MIL-PRF-23699F Class CI and also SAE AS-5780 Class SPC	note 3	QPL-23699	36	9150-00-985-7099	O-152	1.0 qt	CO		Region E 384 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
46	Lubricating Oil	MIL-PRF-6081D Grade 1010	note 3	QPL-6081	36	9150-00-273-2388	O-133	1.0 qt	CO	7000	Region A Less than 144 144 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
47	Lubricating Oil	MIL-PRF-6081D Grade 1010	note 3	QPL-6081	36	9150-00-273-2388	O-133	1.0 qt	CO		Region B 144 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
48	Lubricating Oil	MIL-PRF-6081D Grade 1010	note 3	QPL-6081	36	9150-00-273-2388	O-133	1.0 qt	CO		Region C Less than 144 144 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
49	Lubricating Oil	MIL-PRF-6081D Grade 1010	note 3	QPL-6081	36	9150-00-273-2388	O-133	1.0 qt	CO		Region D Less than 144	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
50	Lubricating Oil	MIL-PRF-6081D Grade 1010	note 3	QPL-6081	36	9150-00-273-2388	O-133	1.0 qt	CO		Region E Less than 144 144 or more	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
51	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 3	note 3	QPL-7808	36	9150-00-782-2627	O-148	1.0 qt	CO	3600	Region A Less than 480	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
52	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 3	note 3	QPL-7808	36	9150-00-782-2627	O-148	1.0 qt	CO		Region B Less than 480	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
53	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 3	note 3	QPL-7808	36	9150-00-782-2627	O-148	1.0 qt	CO		Region C Less than 480	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
54	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 3	note 3	QPL-7808	36	9150-00-782-2627	O-148	1.0 qt	CO		Region D Less than 480	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
55	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 3	note 3	QPL-7808	36	9150-00-782-2627	O-148	1.0 qt	CO		Region E Less than 480	\$.....	0.5	\$.....	QPRN:.....
56	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 4	note 3	QPL-7808	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO	22000	Region A Less than 720 720 or more	\$.....	0.15	\$.....	QPRN:.....
57	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 4	note 3	QPL-7808	36	9150-01-336-7868	O-163	1.0 L	CO		Region B Less than 720 720 or more	\$.....	0.85	\$.....	QPRN:.....
												\$.....	0.15	\$.....	QPRN:.....
												\$.....	0.85	\$.....	QPRN:.....

ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Reset Period (months)	NSN	NATO Code	Size	Unit of Issue	Estimated Quantity - for Period 2014-2016	Regions	volume range (U)	Unit Price	Weighting factor	Evaluated price	QPRN
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de déotation	Quantité Estimée - Période 2014-2016	Régions/Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN	
58	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 4	note 3	QPL-7808	36	9150-01-3367-8668	O-163	1.0 L	CO		Region C	Less than 720	\$	0.15	\$	QPRN:.....
59	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 4	note 3	QPL-7808	36	9150-01-3367-8668	O-163	1.0 L	CO		Region D	720 or more	\$	0.85	\$	QPRN:.....
60	Lubricating Oil	MIL-PRF-7808L Grade 4	note 3	QPL-7808	36	9150-01-3367-8668	O-163	1.0 L	CO		Region E	Less than 720	\$	0.15	\$	QPRN:.....
61	Lubricating Oil	DOD-PRF-85734A	note 3	QPL-85734	24	9150-01-209-2684	O-164	1.0 qt	CO	6000	Region A	Less than 72	\$	0.4	\$	QPRN:.....
62	Lubricating Oil	DOD-PRF-85734A	note 3	QPL-85734	24	9150-01-209-2684	O-164	1.0 qt	CO		Region B	Less than 72	\$	0.4	\$	QPRN:.....
63	Lubricating Oil	DOD-PRF-85734A	note 3	QPL-85734	24	9150-01-209-2684	O-164	1.0 qt	CO		Region C	72 or more	\$	0.6	\$	QPRN:.....
64	Lubricating Oil	DOD-PRF-85734A	note 3	QPL-85734	24	9150-01-209-2684	O-164	1.0 qt	CO		Region D	Less than 72	\$	0.6	\$	QPRN:.....
65	Lubricating Oil	DOD-PRF-85734A	note 3	QPL-85734	24	9150-01-209-2684	O-164	1.0 qt	CO		Region E	Less than 72	\$	0.6	\$	QPRN:.....
66	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-6083G	note 3	QPL-6083	48	9150-00-935-9810	C-635	55 gal	CO	50	Region A	Less than 4	\$	0.4	\$	QPRN:.....
67	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-6083G	note 3	QPL-6083	48	9150-00-935-9810	C-635	55 gal	CO		Region B	Less than 4	\$	0.6	\$	QPRN:.....
68	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-6083G	note 3	QPL-6083	48	9150-00-935-9810	C-635	55 gal	CO		Region C	4 or more	\$	0.4	\$	QPRN:.....
69	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-6083G	note 3	QPL-6083	48	9150-00-935-9810	C-635	55 gal	CO		Region D	Less than 4	\$	0.4	\$	QPRN:.....
70	Hydraulic Fluid	MIL-PRF-6083G	note 3	QPL-6083	48	9150-00-935-9810	C-635	55 gal	CO		Region E	Less than 4	\$	0.6	\$	QPRN:.....
71	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-852-5866	H-548	1.0 L	CO	2200	Region A	Less than 120	\$	0.4	\$	QPRN:.....
72	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-852-5866	H-548	1.0 L	CO		Region B	120 or more	\$	0.25	\$	QPRN:.....
73	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-852-5866	H-548	1.0 L	CO		Region C	Less than 120	\$	0.75	\$	QPRN:.....
74	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-852-5866	H-548	1.0 L	CO		Region D	120 or more	\$	0.25	\$	QPRN:.....
75	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-852-5866	H-548	1.0 L	CO		Region E	Less than 120	\$	0.75	\$	QPRN:.....
76	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3325	H-548	20 L	CO	3600	Region A	Less than 9	\$	0.25	\$	QPRN:.....
77	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3325	H-548	20 L	CO		Region B	Less than 9	\$	0.25	\$	QPRN:.....

ANNEX A: List of Items for ARMY & AIR (2013-2015) - File No: W8486-140388															
ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Retest Period (months)	NSN	NATO Code	Size	Unit of Issue	Estimated Quantity - for Period 2014-2016	Regions volume range (U)	Unit Price	Weighting factor	Evaluated price	QPRN
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de notation	Quantité Estimée - Période 2014-2016	Régions/Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN
78	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3325	H-548	20 L	CO		Region C	\$.....	0.75	\$.....	
79	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3325	H-548	20 L	CO		Region D	\$.....	0.25	\$.....	
80	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3325	H-548	20 L	CO		Region E	\$.....	0.75	\$.....	
81	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3326	H-548	205 L	DR	22000	Region A	\$.....	0.75	\$.....	
82	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3326	H-548	205 L	DR		4 or more	\$.....	0.25	\$.....	
83	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3326	H-548	205 L	DR		Region B	\$.....	0.25	\$.....	
84	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3326	H-548	205 L	DR		Region C	\$.....	0.75	\$.....	
85	Transmission Fluid	TES 228 & DEXRON III	note 2	Allison listing	48	9150-21-883-3326	H-548	205 L	DR		Region D	\$.....	0.75	\$.....	
86	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-002-4779	none	205 L	DR	6000	Region A	\$.....	0.9	\$.....	
87	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-002-4779	none	205 L	DR		Region B	\$.....	0.1	\$.....	
88	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-002-4779	none	205 L	DR		Region C	\$.....	0.9	\$.....	
89	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-002-4779	none	205 L	DR		4 or more	\$.....	0.1	\$.....	
90	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-002-4779	none	205 L	DR		Region D	\$.....	0.9	\$.....	
91	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-004-0292	none	20 L	CO	100	Region A	\$.....	0.8	\$.....	
92	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-004-0292	none	20 L	CO		9 or more	\$.....	0.2	\$.....	
93	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-004-0292	none	20 L	CO		Region B	\$.....	0.8	\$.....	
94	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-004-0292	none	20 L	CO		Region C	\$.....	0.2	\$.....	
95	Transmission Fluid	TES 295	note 2	Allison listing	48	9150-20-004-0292	none	20 L	CO		9 or more	\$.....	0.2	\$.....	
96	Weapon Lubricant	MIL-PRF-63460E(3)	note b, f	OPL-63460	36	9150-01-053-6688	S-758	1.0 gal	CO	4400	Region A	\$.....	0.8	\$.....	QPRN.....
											32 or more	\$.....	0.2	\$.....	

ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Retest Period (months)	NSN	NATO Code	Size	Unit of Issue	Estimated Quantity - for Period 2014-2016	Regions/ volume range (U)	Unit Price	Weighting factor	Evaluated price	QPRN
NO. ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de Remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unité de notation	Quantité Estimée - Période 2014-2016	Regions/Niveau de commande (UD)	Prix Unitaire	Coefficient de pondération	Prix Evalué	QPRN
97	Weapon Lubricant	MIL-PRF-63460E(3)	note b, f QPL-63460	note 3	36	9150-01-053-6688	S-758	1.0 gal	CO		Region B Less than 32	\$.....	0.8	\$.....	QPRN:.....
98	Weapon Lubricant	MIL-PRF-63460E(3)	note b, f QPL-63460	note 3	36	9150-01-053-6688	S-758	1.0 gal	CO		Region C 32 or more	\$.....	0.2	\$.....	QPRN:.....
99	Weapon Lubricant	MIL-PRF-63460E(3)	note b, f QPL-63460	note 3	36	9150-01-053-6688	S-758	1.0 gal	CO		Region D Less than 32	\$.....	0.2	\$.....	QPRN:.....
100	Weapon Lubricant	MIL-PRF-63460E(3)	note b, f QPL-63460	note 3	36	9150-01-053-6688	S-758	1.0 gal	CO		Region E Less than 32	\$.....	0.8	\$.....	QPRN:.....

- a** First article inspection is not required unless requested by NDOAR.  
**b** Toxicity evaluation on conformance inspection not required unless there is a change to the detailed MSDS received with the bid.
- c** Certification of conformance to material prohibitions is required.  
**d** Conformance test results are to be made available to NDOAR.  
**e** Method of particle size determination is to be submitted to NDOAR for approval prior to testing for conformance inspection.
- f** Contact activity for conformance tests is NDOAR, all tests are required except live-fire weapon tests.

1 Certificate of Analysis from an recognized laboratory and demonstrating qualification to all requirements of the applicable specifications.  
 2 Acceptable products are listed on-line at <http://www.allisontransmission.com/service/autocpp/172/viewpage.jsp?ThisPage=2>

3 Acceptable products are listed on the qualified products list (QPL) on-line at [http://www.asistdocs.com/search/search\\_basic.cfm](http://www.asistdocs.com/search/search_basic.cfm). The QPL document for the governing spec has been transformed into an electronic QPL in the Qualified Products Database (QPD) maintained by the US Defense Standardization Program.

4 Limited to these products (5) also qualified to SAE AS 5780 Class SPC (listed on PRI-SAE-AS5780):  
 AeroShell Turbine Oil 500  
 Royco Turbine Oil 500  
 Mobile Jet Oil II  
 BP(Exxon) Turbo Oil 2380  
 Turbonycol 600

**LÉGENDE:**  
 Region A: The Atlantic region includes the provinces of Nova Scotia, PEI, New Brunswick and New Found Land & Labrador;  
 Region B: The Ontario Region  
 Region C: The Quebec Region  
 Region D: The Western Region includes Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia  
 Region E: The Northern Region includes all the locations in Yukon and Northwest territories

**LÉGENDE:**  
 Région A: La région de l'Atlantique comprend la Nouvelle Écosse, le Nouveau Brunswick, l'Île du Prince Édouard, Terre Neuve et Labrador  
 Région B: La région de l'Ontario  
 Région C: La région de l'Québec  
 Région D: La région de l'Ouest comprend le Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia  
 Région E: La région du Nord comprend toutes les localités situées dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

ANNEX B: List of items for NAVY (2013-2015) File No: W8486-149350																
ITEM #	Category	Product Specification	Qualified Product List	Product offered Brand Name	Period (months)	NSN	NATO Code	Size	Unit of Issue	Quantity	recquisition values	Regions	Unit Price	Threshold volume for discount (U)	Price Discount on Unit Price (%)	QPRN
NO ARTICLE	Catégorie	Spécification du Produit	Liste de Produits Homologués	Nom de marque du produit offert	Délai de remise à l'essai (mois)	NNO	code de l'OTAN	Format	Unités de dotation	Quantité		Regions	Prix Unitaire	Volume plancher pour rabais (UD)	Déduction Unitaire (%)	QPRN
1	Grease	DEF STAN 91-34 XG-286	TAPL DEF STAN 91-34	Note 1	60	9150-99-224-8885	G-460	18.0 kg	EA	40		Region A	\$.....			
2	Lubricating Oil	MIL-PRF-8000J	QPL-9000	Note 2	60	9150-21-578-2090	O-278	205 L	DR	100		Region B	\$.....			
3	Lubricating Oil	DEF STAN 91-22 OMD-113	TAPL DEF STAN 91-22	Note 1	60	9150-99-220-3088	O-278	200 L	DR	500		Region A	\$.....			
4	Lubricating Oil	C-82-001-000/SF-001	QPL C-82-001-000/SF-001	Note 2	60	9150-21-578-2805	O-240	205 L	DR	500		Region A	\$.....			
										500		Region B	\$.....			

- Acceptable products are listed on Technically Acceptable Products List (TAPL). The TAPL is prepared and issued the Intertek Fuels and Lubricants Centre Farnborough in UK
- Acceptable products are listed on the qualified products list (QPL) maintained by DND Technical Authority for Naval products.

- Les produits acceptables sont énumérés sur la liste des Produits Techniquement Acceptables (TAPL). La liste TAPL est préparée et éditée par le Centre Intertek des Lubrifiants à Farnborough au Royaume Uni.
- Les produits acceptables sont énumérés à la liste des produits homologués (LPH). La liste est mise à jour par l'autorité Technique du MDN pour les produits de la marine.

**LEGEND:**

Region A: The East Coast Region  
Region B: The West Coast Region

**LEGÉNDÉ:**

Région A: La région de la côte Est  
Région B: La région de la Côte Ouest

**Annexe C - BASE DE PAIEMENT**File No. - N° de  
W8486-140388-A**BASE DE PAIEMENT**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) pour les biens dans la commande subséquente, DDP destination Incoterms 2000. Les droits de douane et taxes d'accise applicables sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus s'il y a lieu. Toutes redevances écologiques ("Environmental Handling Charges (EHC)" sont incluses dans le prix unitaire.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

**1. Régions**

Les offres à commandes seront attribuées sur une base régionale en considérant article par article et par région.

**1.1 Besoin pour l' Armée et les Forces aériennes.**

Les offrants peuvent soumettre leurs offres pour une ou toutes les régions comme indiqué dans l'annexe A. Un offrant peut être détenteur d'une offre à commandes pour une ou plusieurs régions et un article peut avoir différents fournisseurs dans différentes régions.

Les régions de livraison sont définies comme suit pour les besoins de l'armée et des forces aériennes:

- la région de l'**Atlantique** qui comprend les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince Édouard, du Nouveau Brunswick, de la Terre Neuve et Labrador.
- la région du **Québec**;
- la région de l'**Ontario**;
- la région de l' **Ouest** comprenant les provinces du Manitoba, d'Alberta, de Saskatchewan et de la Colombie Britannique; et
- la région du **Nord** qui comprend toutes les localités situées dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest;

Plus d'une offre à commandes sera émise à la suite de cette sollicitation en considérant article par article et par région.

**1.2 Besoin pour la marine**

Les offrants peuvent soumettre leurs offres pour une ou les 2 régions comme indiqué dans l'annexe B. Un offrant peut être détenteur d'une offre à commande pour une ou les deux régions indiquées dans l'annexe B et un article peut avoir différents fournisseurs dans différentes régions.

Les régions sont définies comme suit pour les besoins de la marine:

- La région de la **côte Est** pour la livraison à Halifax, NS
- La région de la **côte Ouest** pour la livraison à Esquimalt, BC.

Plus d'une offre à commandes sera émise à la suite de cette sollicitation en considérant article par article et par région.

**Annexe C - BASE DE PAIEMENT**File No. - N° de  
W8486-140388-A**NOTE:**

Le besoin pour la marine est soumis aux mêmes clauses et conditions dans cette demande de soumissions mais les offres à commandes pour le besoin de la marine seront émises sous une différente réquisition No W8486-149350.

**2. Prix Unitaire**

Les prix doivent être indiqués dans l'annexe A ou l'annexe B en dollars canadiens, DDP destination Incoterms 2000.

**2.1. Demande de rabais pour volume**

Le Canada demande un rabais pour volume à l'achat de chacun des articles énumérés à l'Annexe "A". Indiquer la quantité qui serait requise, dans une seule commande, pour attirer un rabais.

Par exemple : Article 1, une quantité de \_\_\_\_ commandée recevra un rabais de \_\_\_\_%.

**2.2 Prix Unitaire de base**

Le prix unitaire de base sera le seul prix offert si l'offrant n'accorde pas de rabais en fonction du volume de la commande subséquente. Ce prix sera indiqué à l'annexe A.

**2.3 Prix unitaire réduit**

Pour tenir compte du volume de la commande, les offrants peuvent offrir un prix unitaire réduit (% du prix unitaire de base) pour tenir compte du volume de la commande subséquente. Ce prix sera également indiqué à l'Annexe A.

**2.4 Prix unitaire évalué**

Pour le besoin de l'armée et des Forces aériennes seulement, le prix unitaire de base et le prix unitaire réduit seront affectés d'un coefficient de pondération (voir Annexe A) pour donner ensemble le prix évalué. C'est ce prix qui sera pris en considération pour comparer les différentes offres. Pour la facturation, le prix appliqué à chaque commande sera en fonction du volume de la commande subséquente (prix unitaire de base ou prix unitaire réduit).

**3. Changement de prix.****3.1 Prix unitaire par sous-période.**

La période de l'offre à commandes est divisée en deux sous-périodes. La première sous-période est du 1er mars 2014 au 28 février 2015. La deuxième sous-période est du 1er mars 2015 au 29 février 2016. Pendant chaque sous-période, le prix restera inchangé.

**3.2 Calcul pour le changement de prix unitaire**

Pour la période d'approvisionnement A, du 1er mars 2014 au 28 février 2015, le prix sera le prix original offert par l'offrant. Pour la période d'approvisionnement B, du 1er mars 2015 au 29 février 2016, l'ajustement du prix unitaire sera basé sur la moyenne de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) du Catalogue 62-001X, Table 5, indice d'ensemble (non désaisonnalisé), de Statistique Canada.

**3.3 Prix unitaire ajusté**

Le prix unitaire ajusté sera déterminé selon la formule suivante:

$$\text{Le prix unitaire pour la période B} = \text{prix unitaire pour la période A} + (C/D-1)$$

Où

C = la somme des indices pour les 12 mois se terminant trois (3) mois avant le 1er mars 2015.

**Annexe C - BASE DE PAIEMENT**File No. - N° de  
W8486-140388-A

D = la somme des indices pour les 12 mois se terminant quinze (15) mois avant le 1er mars 2015.

**3.4** Tout ajustement déterminé en utilisant la formule ci-dessus et qui donne un ajustement négatif sera considéré comme nul.

**3.5** Le prix unitaire en vigueur au cours des douze derniers mois restera en vigueur tant et aussi longtemps que l'ajustement du prix unitaire n'as pas été fait par une modification de contrat. Aussitôt que cette modification est faite, l'entrepreneur peut réclamer pour tout montant en souffrance (à l'aide du formulaire PWGSC-TPGSC 1111 réclamation de paiement) qui résulterait de la non-application de la formule d'ajustement de prix de la part du Canada.

**3.6** En cas d'interruption de la publication de l'indice des prix à la consommation par Statistique Canada, utilisé dans le calcul de l'ajustement de prix, les parties se mettront d'accord sur une autre formule de remplacement qui répond aux mêmes préoccupations que dans l'offre à commandes.

**Les termes et conditions suivantes sont incorporés dans le contrat:**

C2611C Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur 2007-11-30

**4. BARILS**

Les besoins en barils sont identifiées à l'annexe "A".

Les barils seront tarifés en sus à \_\_\_\_\_ \$ la pièce.

La totalité du crédit sera accordée pour chaque baril retourné en bon état, franc de port au: \_\_\_\_\_. (Le responsable de l'offre à commande indiquera le prix et le lieu, tel que choisi à la partie 3, section 4, barils, par l'offrant)

Aucun frais supplémentaires doit être appliquer pour les barils qui ne sont pas retournés en bon état.



Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

h1603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## Annexe E

**LISTE DES ADRESSES DE LIVRAISON ET D'ENVOI DES FACTURES**

**\*\*\*\* PLUS TOUT USAGER DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE À DIFFÉRENTS  
ENDROITS AUTRES QUE CEUX DE LA LISTE CI-DESSOUS \*\*\*\***

## Utilisateurs autorisés désignés

No. Compte du Stock	Adresse de livraison	Adresse d'envoi des factures
<b>Annex A Authorized Designated Users</b>		
<b>Supply Account Code</b>	<b>Shipping Address</b>	<b>Invoice Address</b>
<b>British Columbia</b>		
2A - W0133	Wing Commander 19 wing Comox Comox BC VOR 2K0	Wing Commander 19 wing Comox Lazo BC VOR 2K0
2B - W0103	Base Commander Canadian Forces Base Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria BC V0S 1B0	Base Commander Canadian Forces Base Esquimalt Victoria BC V0S 1B0
2E - W0122	Commanding Officer Area Support Unit Bldg 1082 Vedder Crossing BC V0X 2E0	Commanding Officer Area Support Unit Chilliwack MPO 612 Chilliwack BC V0X 2E0
<b>Alberta</b>		
1A - W2481	Commanding Officer 7 Canadian Forces Supply Depot 195 Avenue. 82 Street Lancaster Park Edmonton, AB T5J 4J5	Commanding Officer 7 Canadian Forces Supply Depot Canadian Forces Base Edmonton PO Box 10500 Edmonton, AB T5J 4J5
4H - W0109	Base Commander ASU Calgary 4225 Crowchild, Trail Calgary AB T3E 1T8	Base Commander Canadian Forces Base Calgary Calgary AB T3E 1T8
4C - W0168	Commanding Officer Western Area Training Area Denwood, Alberta T0B 1B0	Commanding Officer Western Area Training Area Denwood AB T0B 1B0
4E - W0127	Commanding Officer DND 1 GS BN SUP	Commanding Officer Area Support Unit, Edmonton

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

h1603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	BLDG 236, R&I S COY SECTION WE DOOR # 6 195 Ave Rhine Rd Edmonton AB T5J 4J5	PO Box 10500 Edmonton AB T5J 4J5
4F - W0134	Wing Commander 4 Wing Base Cold Lake Medley AB T0A 2M0	Wing Commander 4 Wing Base Cold Lake Medley AB T0A 2M0
4X - W0142	Base Commander Canadian Forces Base Suffield Suffield AB T0J 2N0	Base Commander Canadian Forces Base Suffield Ralston AB T0J 2N0
<b>Saskatchewan</b>		
4G - W0121	Wing Commander 15 Wing Forces Base Moose Jaw Bushnell Park SK S0H 0N0	Wing Commander 15 Wing Moose Jaw Bushnell Park SK S0H 0N0
4N - W2585	Detachment Commander Dundurn Detachment Camp Dundurn Dundurn SK S0K 1K0	Detachment Commander Dundurn Detachment Camp Dundurn SK S0K 1K0
<b>Manitoba</b>		
4J - W0118	Base Commander Canadian Forces Base Shilo Shilo MB R0K 2A0	Base Commander Canadian Forces Base Shilo Shilo MB R0K 2A0
<b>Supply Account Code Shipping Address Invoice Address</b>		
4M - W0117	Wing Commander 17 Wing Winnipeg Building P-2 Kennaston and Taylor Ave Winnipeg MB R2R 0T0	Wing Commander 18 Wing Winnipeg Building P-2 Kennaston and Taylor Ave Winnipeg MB R2R 0T0
<b>Ontario</b>		
5A - W0135	Wing Commander 22 Wing North Bay, CMTT Bldg 15 North Bay ON POH 1P0	Wing Commander 23 Wing North Bay, CMTT Bldg 15 North Bay ON POH 1P0
5D - W3027	Commanding Officer Garrison Support Unit London Building 30, Highbury Avenue London ON N5Y 4T7	Commanding Officer Garrison Support Unit London Building 30, Highbury Avenue London ON N5Y 4T7
5H - W3699	ASU Detachment North Bay Bldg 45 540 Chippewa St. West Northbay ON P1B 8G6	ASU Northern Ontario PO Box 309 375 Pine St ult Ste Marie ON P6A 5L8
5C - W3508	LFCATC MEAFORD RR#1 MEAFORD Ont	LFCATC MEAFORD RR#1 MEAFORD Ont

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

File No. - N° du dossier

h1603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	Bldg M210 N4L 1W5	Bldg M210 N4L 1W5
5E - W0113	Base Commander Canadian Forces Base Borden Receipt Section, Building 0-111 Borden ON L0M 1C0	Base Commander Canadian Forces Base Borden Base Comptroller, Building 0-125 Borden ON L0M 1C0
5F - W3536	Commanding Officer Garrison Support Unit Toronto ATT; Supply Lcol George Taylor Dension V1 Armoury 1 Yukon Lane Toronto Ont M3M 3J5	Commanding Officer Garrison Support Unit Toronto ATT; Supply Lcol George Taylor Dension Dension V1 Armoury 1 Yukon Lane Toronto Ont M3M 3J5
5G - W0125	Wing Commander 8 Wing Trenton Trenton ON K0K 1B0	Wing Commander 8 Wing Trenton Trenton ON K0K 1B0
5M - W0114	Base Commander Canadian Forces Base Kingston McNaughton Barracks, Bldg C-36 Kingston ON K7L 5L0	Base Commander Canadian Forces Base Kingston Kingston ON K7L 5L0
6P - W0126	Base Commander Canadian Forces Station Leitrim 3545 Leitrim Road Gloucester ON K1A 0K5	Base Commander Canadian Forces Station Leitrim 3545 Leitrim Road Gloucester ON K1A 0K5
6R - W0107	Base Commander Canadian Forces Base Petawawa 6R1 building, H-110 Petawawa ON K8H 2X3	Base Commander Canadian Forces Base Petawawa Petawawa ON K8H 2X3
6N - W0002	Canadian Forces Support Unit (Ottawa) Building 346 (S) Uplands Site Ottawa ON K1A 0K5	Canadian Forces Support Unit (Ottawa) Ottawa ON K1A 0K5

**Supply Account Code Shipping Address****Invoice Address**

	Supply Account Code Shipping Address	Invoice Address
	<b>Quebec</b>	
1B - W1941	Commanding Officer 25 Canadian Forces Supply Depot 6363 Notre Dame East Montreal QC H1N 2E9	Commanding Officer 25 Canadian Forces Supply Depot CP 4000 SUCC K Montreal QC H1N 3R9
6A - W0130	Commandant Base des Forces canadiennes Montreal 6769 Notre Dame Street, Bldg 7 Sud	Commandant Base des Forces canadiennes Montreal

Sollcitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl603

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	Montreal QC H1N 2E9	Montreal QC H1N 2E9
6C - W3380	Commandant Base des Forces canadiennes Montreal Garrison St-Jean Richelain QC J0J 1R0	Commandant Base des Forces canadiennes Montreal Montreal Garrison St- Jean Richelain QC J0J 1R0
6D - W0106	Commandant Base des Forces canadiennes BAT 188 Valcartier Valcartier QC G0V 1A0	Commandant Base des Forces canadiennes BAT 188 Valcartier Valcartier QC G0V 1A0
6E - W0138	Wing Commander 3 Wing Bagotville Bagotville QC G0V 1A0	Wing Commander 3 Wing Bagotville Bagotville QC G0V 1A0
6X - W1985	202 DA Commandant Section Soutien Logistique Building 10 North 6769 Notre Dame East Montreal QC H1N 2E9	202 DA Commandant Gestion financiere Building 11 C.P. 4000 Succ. K Montreal QC H1N 3R9
6Y - W3162	Commanding officer 3 Canadian Support Group Canadian Forces Base Montreal Bldg 2 6769 Notre Dame Street East Montreal QC H1N 2E9	Commanding officer 3 Canadian Support Group Canadian Forces Base Montreal Bldg 2 6769 Notre Dame Street East Montreal QC H1N 2E9
<b>New Brunswick</b>		
7C - W0105	Base Commander Canadian Forces Base Gagetown Bldg. B-10 Gagetown NB E0G 2P0	Base Commander Canadian Forces Base Gagetown Bldg. J-7 Oromocto NB E0G 2P0
<b>Nova Scotia</b>		
7H - W0100	Formation Commander Maritime Forces Formation Atlantic HMC Dockyard Building D-40, Door 1 - 13 Halifax NS B3K 2X0	Formation Commander Maritime Forces Formation Atlantic Halifax NS B3K 2X0
7J - W0101	Wing Commander 12 Wing Shearwater	Wing Commander 12 Wing Shearwater Shearwater NS B0J 3A0
7M - W0102	Wing Commander 14 Wing Greenwood Greenwood NS B0P 1N0	Wing Commander 14 Wing Greenwood Greenwood NS B0P 1N0

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140388/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140388

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

h1603W8486-140388

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

<b>Supply Account Code</b>	<b>Shipping Address</b>	<b>Invoice Address</b>
<b>Newfoundland</b>		
7L - W0213	Wing Commander Canadian Forces Base Gander Gander, Newfoundland A1V 1X1	Wing Commander Canadian Forces Base Gander Gander, Newfoundland A1V 1X1
7N - W0139	Commanding Officer Canadian Forces Station St-John's Bldg #206, Pleasantville St-John's NF A1C 6B5	Commanding Officer Canadian Forces Station St-John's P.O. Box 2028 St-John's NF A1C 6B5
7R - W0123	Wing Commander 5 Wing Goose Bay Goose Bay Labrador NF A0P 1S0 via CVB Bagotville	Wing Commander 5 Wing Goose Bay Goose Bay Labrador NF A0P 1S0

---